

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2024/14

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Angélique THELIOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etait absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

OBJET : Modification du règlement du RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération en date du 17 mars 2022 n° 023-212316806-20220317-2022170308-DE du 17 mars 2022 relative au règlement d'application du RIFSEEP au sein de la commune de Sardent

Considérant que la commune de Sardent a recourt à l'embauche de contractuels,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 1 du règlement d'application du RIFSEEP afin d'étendre le bénéfice du régime indemnitaire aux agents contractuels.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 023-212316806-20240408-202417-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de modifier l'article 1 du règlement du RIFSEEP relatif aux bénéficiaires en ajoutant les agents contractuels.
- Autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

Fait et délibéré, en Mairie,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 08 avril 2024
Publié, le 11/04/2024
Transmis, le 10/04/2024
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD.

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Fauconnet', is written over a horizontal line.